

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 62_22

Objet : Demande d'aide auprès de l'Etat pour l'aménagement de stationnements vélos sécurisés

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20/33 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au président en matière de démarche à l'obtention de subvention ;

En vue de la création sur le territoire de la communauté de communes Cluses, Arve et montagnes de stationnements vélos sécurisés

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total du projet : 297 500€ HT

Montant sollicité : 119 000€ HT (soit 40%)

Autofinancement : 178 500€ HT

DECIDE

Article 1 :

- **De solliciter** l'aide de l'Etat représenté par M. le Préfet de la Haute-Savoie pour la création de stationnements vélos sécurisés à hauteur de 119 000€ HT au titre de la DETR pour les travaux cités ci-dessous
- **D'adopter** le plan de financement inscrit au chapitre 5 du dossier de demande de subvention.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses le 13 décembre 2022
Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 14 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la 2CCAM le : 15 DEC. 2022

Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 62_22 Demande d'aide auprès de l'Etat pour l'aménagement de stationnements vélos sécurisés